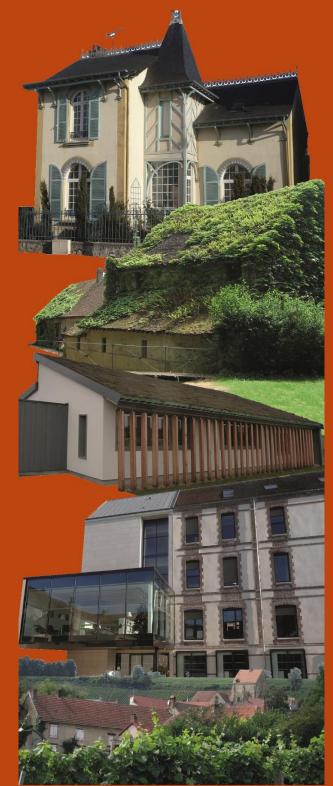
« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

Toute modification de l'aspect de la façade, nécessite une autorisation d'urbanisme conformément aux articles R 421-1 à 421-17 du code de l'urbanisme (ravalement changement des fenêtres ou des volets etc....). Selon l'importance des travaux il faut déposer en mairie du lieu de réalisation des travaux une déclaration préalable ou un permis de construire.



Le patrimoine ne se résume pas aux églises et aux châteaux, c'est aussi toute la diversité des paysages, des villes et des villages dont l'architecture reflète l'histoire, la nature du sol, les savoir-faire ...

Pour préserver cette diversité et éviter la banalisation de notre cadre de vie , chaque projet de construction ou de rénovation doit être pensé en fonction de son contexte . Le projet doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement bâti et paysager, y compris à travers des formes contemporaines.

### Ministère de la culture

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

Architecte des bâtiments de France

38, rue Cérès – 51100 REIMS
Téléphone : 03.26.47.74.39
Courriel : udap.marne@culture.gouv.fr
http://www.culture.gouv.fr/drac-grand-est



Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine est à votre disposition. Le standard est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h00 (accueil du public sur rendez-vous).

Réalisation : Chantal ALGAVE, architecte <a href="http://architecturepatrimoineetcouleur.fr/">http://architecturepatrimoineetcouleur.fr/</a>



# 7 7



# **Nuancier conseil**

# Palette des façades

Les teintes neutres	Les teintes dorées	Les teintes ocrées et rosées
A1 Blanc Morzine <sup>1</sup> RAL 9001 <sup>2</sup>	B1 Blanc Avron <sup>1</sup> RAL1013 <sup>2</sup>	C1 Beige pyramide <sup>1</sup> RAL 1015 <sup>2</sup>
A2 Beige glaise <sup>1</sup>	<b>B2</b> Beige Bayaka <sup>1</sup> 207 Beige clair <sup>3</sup>	C2 Blanc Pralognan <sup>1</sup> 044 Brun clair <sup>3</sup>
A3 Beige Silt <sup>1</sup> 545 Terre d'Arène <sup>3</sup>	<b>B3</b> Beige Jurassique <sup>1</sup> 203 Cendré beige clair <sup>3</sup>	C3 Beige galet <sup>1</sup> 230 Doré clair <sup>3</sup>
A4 Beige Kyanite <sup>1</sup> 202 Cendré beige foncé <sup>3</sup>	Page 1	C4 Beige Sablon <sup>1</sup> 044 Brun clair <sup>3</sup>
<b>A5</b> Beige Liais <sup>1</sup>	cier Weber Terres d'enduits	C5 Beige Plage <sup>1</sup> 240 Marron moyen <sup>3</sup>

### Palette des fenêtres et des volets



## Palette des portes et des ferronneries

